



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/421  
25 mai 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 23 MAI 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR  
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur des violations par l'Iraq du cessez-le-feu avec l'Iran.

1. Le 16 janvier 1995, à 10 heures, 37 soldats et civils iraqiens ont été observés descendant d'un minibus près du point de coordonnées TP 143-786 sur la carte de Nim-Istgah Navad, dans le no man's land, à l'ouest des bornes frontière 4/4, 5 et 5/1.
2. Le 16 janvier 1995, à 13 heures, les forces iraqiennes ont installé une mitrailleuse antiaérienne près du point de coordonnées NC 592-322 sur la carte de Kani-Sheik, dans le no man's land, au nord-ouest des bornes frontière 40, 40/A et 40/1.
3. Le 19 janvier 1995, les forces iraqiennes ont construit quatre murs au-dessus du poste de garde iraqien de Chalaie au point de coordonnées NC 432-655 sur la carte de Naftshahr, dans le no man's land, à l'ouest de la rivière frontalière Kaneh-Kaboud, et y ont installé une antenne satellite.
4. Le 21 janvier 1995, à 8 h 50, les forces iraqiennes ont tiré un obus de mortier qui est tombé sur le territoire de la République islamique d'Iran près du point de coordonnées TQ 161-131 sur la carte d'Hosseinieh, au sud de la borne frontière 7/21.
5. Le 21 janvier 1995, à 11 h 50, deux remorqueurs iraqiens ont été observés tirant un navire près du point de coordonnées TP 536-260 sur la carte de Khosro-Abad, dans le no man's land, à l'est de la rivière iraqienne Ma'amir.
6. Le 21 janvier 1995, à 20 h 15, trois fusées éclairantes ont été tirées par les forces iraqiennes au point de coordonnées PV 560-490 sur la carte de Jofair ouest 2, à environ 12 kilomètres au nord de la borne frontière 14/3.
7. Le 27 janvier 1995, à 15 h 20, un bateau à moteur iraqien a traversé la ligne de Thalweg et a pénétré dans les eaux territoriales iraniennes puis s'est approché du point de coordonnées TP 277-697 sur la carte de Khorramshahr, face

95-15730 (F) 260595 260595

/...

\*9515730\*

au confluent du fleuve Karoun et de l'Arvand Rud, avant de battre en retraite devant la réaction des gardes-côtes iraniens.

8. Le 31 janvier 1995, 20 éléments contre-révolutionnaires ont franchi la frontière et pénétré à 15 kilomètres à l'intérieur du territoire de la République islamique d'Iran dans le village de Shiwakan, au point de coordonnées NF 390-240 sur la carte d'Alavan, au sud-est de Spit-Darreh et d'Alvatan et à l'est de la montagne Jasusa et de Cham-Glooh, de la borne frontière 116 et de la montagne Zirwineh. Ils ont alors rassemblé les villageois et prononcé une diatribe contre la République islamique d'Iran. Ils ont ensuite extorqué de l'argent aux villageois et aux membres des tribus locales avant de s'enfuir en direction du territoire iraquien.

9. Le 2 février 1995, à 9 h 30 et 13 h 30, respectivement, les forces iraqiennes ont utilisé deux pelles mécaniques au point de coordonnées TP 520-260 sur la carte de Khosro-Abad, dans le no man's land, au sud des cours d'eau Ma'amir et Khalfan en Iraq.

10. Le 8 février 1995, à 13 h 30, les forces iraqiennes ont tiré cinq balles près du point de coordonnées NC 548-416 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, à 700 mètres à l'ouest de la borne frontière 43 et au nord de Mian-Tang, en direction du territoire de la République islamique d'Iran.

11. Le 9 février 1995, 32 bateaux à moteur iraqiens avec à leur bord 95 éléments ont été observés patrouillant dans l'Arvand Rud.

12. Le 9 février 1995, 10 éléments contre-antirévolutionnaires ont franchi la frontière et pénétré dans le territoire de la République islamique d'Iran, dans le no man's land, près du point de coordonnées NE 770-650 sur la carte de Baneh, au sud de Sour-Ab, au nord-est de la borne frontière 99/5 et de la hauteur Aseman-Bin, puis ont commencé à extorquer de l'argent aux villageois.

13. Les 10 et 11 février 1995, quatre avions et un hélicoptère iraqiens ont été observés volant à basse altitude près du point de coordonnées TP 4300-550 sur la carte d'Abadan, dans le no man's land, au sud des cours d'eau iraqiens Al-Dowib et Al-Mechri, et au point de coordonnées TP 455-470 sur la carte de Khosro-Abad, dans le no man's land, près de Kout Al-Mechri en Iraq et du point de coordonnées TP 600-170 sur la carte d'Ali-Shir, dans le no man's land, à l'intérieur du territoire iraquien.

14. Le 11 février 1995, 43 bateaux à moteur iraqiens avec 60 éléments à leur bord ont été observés patrouillant dans l'Arvand Rud.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI

-----